

## CORRIGE QUESTION 1 P 265 POUR ET CONTRE PEINE DE MORT

Le document 1 est un extrait du discours de Robert Badinter devant l'Assemblée nationale pour défendre son projet de loi. On peut y lire quelques-uns de ses arguments en faveur de l'abolition :

– Dans le monde, la peine de mort est abolie dans les principales démocraties alors qu'elle est encore en place dans les dictatures

– L'État ne doit pas avoir le droit de supprimer la vie à un citoyen et ce selon deux arguments : la culpabilité d'un homme ne peut être totale et la justice est faillible car elle est humaine (les erreurs judiciaires existent) et parfois contradictoire (deux cours de justice peuvent juger différemment). Donc la justice ne peut pas tuer.

Le document 3 est un extrait d'une allocution prononcée à l'occasion du débat par Pascal Clément, député de la droite libérale et opposé à l'abolition de la peine de mort. Il fait apparaître les arguments suivants :

– La société a le droit de donner la mort pour se défendre en cas de nécessité ; – La peine de mort permet d'empêcher l'homme d'être un criminel, elle est une peine dissuasive

– Elle permet d'éviter la récidive, ce que la peine à perpétuité ne garantit pas

– La détention à perpétuité, qui doit remplacer la peine de mort, est inapplicable

– Abolir la peine de mort c'est prendre le risque de voir les citoyens et la police se défendre avec leurs propres armes.